

D.2019.04.10.6.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Avril 2019

6 - ACCESSIBILITÉ

6.1 - Etat d'avancement des mesures du Schéma Directeur Accessibilité Programmée (SDAP) et de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) Tisséo (Période 2018) - Mise à jour du SDAP (2016-2019).

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X	X M.Guyot (a/c du point 6.1)	
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Aujoulat)	
CHOLLET François		X (M. Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X (a/c du point 2.3)		X (jusqu'au point 2.2)
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a posé les principes d'une accessibilité pour tous et à tous les services.

En apportant de nombreux changements dans le domaine de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports, la loi appelée aussi « Loi Handicap » a constitué une avancée majeure sur la prise en compte du handicap dans la vie quotidienne des personnes en situation de handicap tout en favorisant leur intégration en tant que citoyen à part entière au sein de la cité.

Dans ce contexte, Tisséo Collectivités s'est engagé dans une démarche volontariste en matière d'accessibilité en adoptant deux schémas directeurs d'accessibilité successifs :

- Le Schéma Directeur Accessibilité déployé sur 2009-2014
- Le Schéma Directeur Accessibilité 2016-2018 et l'agenda d'accessibilité programmée (2016-2024) adopté par le Comité syndical en septembre 2015

Avec un réalisé de 33 millions d'euros, dont près de la moitié consacrée à la mise en accessibilité des arrêts de bus, le niveau d'accessibilité du réseau BUS – TRAM – METRO avait franchi un premier palier entraînant une augmentation de fréquentation de + 18% des usagers bénéficiant d'un titre de transport « invalide ».

En donnant suite aux dispositions de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, la poursuite de la mise en accessibilité du réseau s'opère depuis 2016 sur la base d'un plan d'action SDAP - AD'AP adopté par le Comité syndical en septembre 2015 avec une enveloppe prévisionnelle de 28 millions d'euros réservés, pour les 2/3, à la mise en accessibilité des arrêts de bus ;

Par délibérations D.2017.05.24.5.1 et D.2018.03.28.9.1, le Comité Syndical a dressé successivement le bilan de la politique menée sur la période 2016 - 2017.

Le rapport annexé à la présente délibération dresse un bilan fin 2018.

Le bilan fin 2018 en synthèse :

- **SDAP**

- 61% du programme SDAP 2016 - 2018 est réalisé : il reste 318 arrêts à traiter
- 345 arrêts réalisés hors SDAP sur la période 2016-2018, dont 38 nouveaux arrêts en 2018
- 75% des arrêts du réseau bus sont accessibles en janvier 2019 (59 % en janvier 2015)

Pour finaliser la mise en accessibilité du réseau en cohérence avec le programme du projet « mobilités 2020-2025-2030 », le Comité Syndical par délibération D.2018.10.03.5.1 a sollicité une prorogation des délais d'exécution du SDAP-Ad'AP auprès du Préfet de la Haute-Garonne.

Prorogation d'une durée d'un an des délais d'exécution du SDAP-Ad'AP

Par arrêté préfectoral du 05 février 2019, une prorogation d'une durée d'un an à compter du 16 février 2019 est accordée pour la mise en accessibilité du réseau de transport en commun de l'agglomération toulousaine.

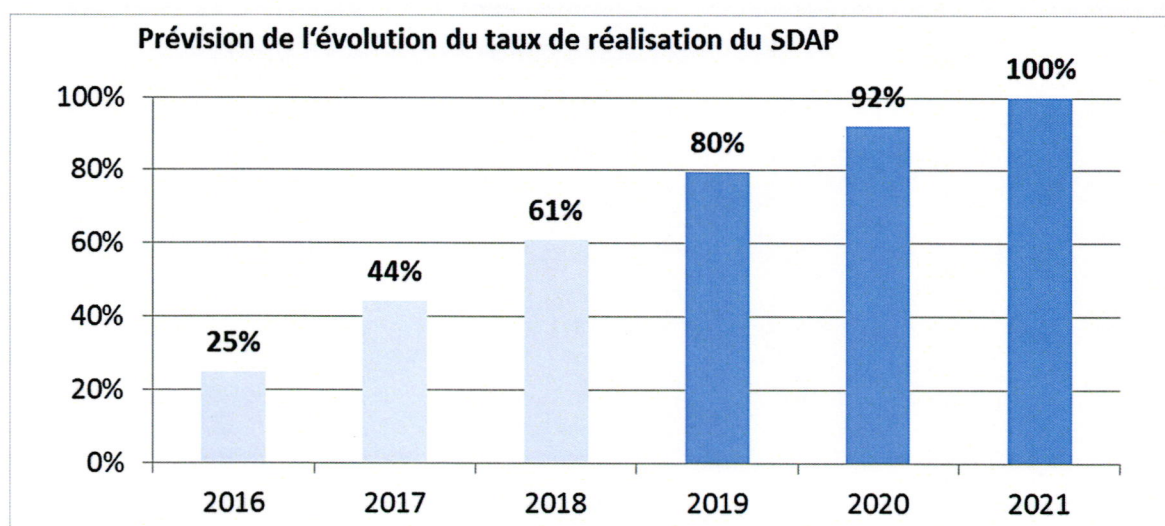
La mise en accessibilité des arrêts restant à traiter : calendrier prévisionnel

Afin de garantir la cohérence des projets, et soucieux de la bonne utilisation des deniers publics, la mise en accessibilité des arrêts inclus dans chaque projet suit le calendrier inhérent au projet.

Ainsi, la majorité des arrêts restant à traiter sont programmés sur l'année 2019.

Moins de 10% des arrêts du SDAP liés à des projets structurants qui nécessitent une large concertation et qui renvoient à des échéances à horizon 2021, seront traités sur la période 2019-2021 (création de lignes Linéo, restructuration du réseau, évolution de l'offre TAD).

Evolution du taux de réalisation du SDAP (période 2019-2021).



- Ad'AP

Parmi les principales actions d'amélioration de l'accessibilité des stations de métro et des ERP, un certain nombre sont achevées :

- portillons PMR des lignes de contrôles du métro équipés de cibles abaissées pour faciliter le geste de validation des personnes en fauteuil roulant ou de petite taille.
- mise aux normes de l'ensemble des escaliers fixes des stations (nez de marche et bandes d'éveil à la vigilance)

Etat d'avancement des opérations en cours fin 2018 :

- les ascenseurs du prolongement de la ligne A et des parkings silos ont été mis aux normes ainsi que 85% des ascenseurs de la ligne B. Les 15 derniers ascenseurs de la ligne A seront traités sur la période 2019-2020.
- les travaux d'amélioration de l'éclairage des stations sont entamés. Les stations témoins sont traitées dans l'ordre suivant: Compans Caffarelli, Carmes, Argoulets, Capitole, Arènes, Rangueil. Les éclairages de quais de 10 stations sur 18 ont été remplacés.
- la phase 1 du dispositif « mon métro d'image en image » est réalisée en totalité avec la mise en place des visuels de reconnaissance des stations en surface, sur les quais et au-dessus des portes palières pour indiquer la direction. La phase 2 qui consiste à intégrer les visuels dans la signalétique directionnelle intermédiaire des stations est prévue sur 2019.

Les autres actions prévues à l'Ad'AP avancent conformément au planning prévisionnel de l'Ad'AP 2015.

Dans le cadre de la concertation, le bilan intermédiaire 2018 a été présenté en Commission Accessibilité Réseau Urbain Tisséo (CARUT) du 14 janvier 2019 et aux membres du Comité de suivi SDAP/Ad'AP en date du 24 janvier 2019.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : PREND ACTE du bilan intermédiaire présenté sur la mise en œuvre du Schéma Directeur Accessibilité (ADAP) et de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) au titre de la troisième année de la période d'exécution du SDAP-Ad'AP (2016-2018).

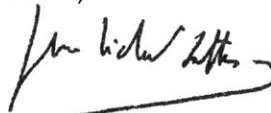
ARTICLE 2 : AUTORISE la transmission du bilan intermédiaire et des annexes numériques associées aux services préfectoraux concernés pour le suivi des engagements

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

SMTC Tisséo

Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée

2016 - 2018

Agenda d'Accessibilité Programmée

2016 - 2024

Etat de l'avancement des mesures fin 2018

Sommaire

Contexte réglementaire.....	4
Faits marquants 2018	4
Etat d'avancement des mesures SDAP fin 2018	6
Mise en accessibilité des arrêts de bus prioritaires	6
Rappel des engagements SDAP 2015	6
Etat d'avancement fin 2018	6
Evolution de la programmation 2018.....	6
Arrêts restant à réaliser	6
Ecart engagements / réalisation des travaux	7
Impossibilité Technique Avérée de mise en accessibilité	7
Rappel des critères de classement en ITA.....	7
Etat des arrêts classés en ITA fin 2018	8
Bilan des mises en accessibilité de l'ensemble des arrêts de bus de 2016 à 2018	8
L'évolution de l'accessibilité du réseau bus en synthèse	8
Service de substitution	9
Rappel des engagements SDAP 2015	9
Déclenchements du service Le lien en 2018	9
Suivi du service le Lien	9
Formation	10
Rappel des engagements SDAP 2015 / état d'avancement 2018	10
Information voyageurs et communication.....	11
Information.....	11
Communication	12
Bilan des actions 2016, 2017 et 2018 du SDAP	13
Bilan financier des actions SDAP	13
Conclusion	13
Une prorogation des délais d'exécution du SDAP.....	14
Arrêts restants à réaliser à l'issue de 2018	14
Calendrier prévisionnel de mise en accessibilité des arrêts de bus	14

Etat d'avancement des mesures Ad'AP fin 2018	16
Rappel des engagements Ad'AP 2015.....	16
Prévisions financières et planning de mise en œuvre.....	16
ERP métro : les stations.....	16
Création de modules cible abaissée sur portillon PMR.....	16
Les escaliers fixes lignes A et B	17
Le renouvellement du parc d'ascenseurs.....	17
L'éclairage de stations	18
Les visuels de reconnaissance des stations de métro	19
ERP métro : les commerces.....	20
Programmation Ad'AP au-delà de la première période.....	21

Contexte réglementaire

- Contexte juridique
 - Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
 - Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées
- Engagement du SMTC
 - Délibération du 16 septembre 2015 du Comité Syndical du SMTC adoptant le Schéma Directeur Accessibilité Programmée (SDAP)
 - Délibération du 24 mai 2017 adoptant le bilan intermédiaire SDAP AdAP fin 2016
 - Délibération du 28 mars 2018 adoptant le bilan intermédiaire SDAP AdAP fin 2017
 - Délibération du 3 octobre 2018 de demande de prorogation des délais d'exécution du SDAP
- Validation préfectorale
 - Arrêté Préfectoral du 20 janvier 2016 approuvant l'AdAP
 - Arrêté Préfectoral du 16 février 2016 approuvant le SDAP

Faits marquants 2018

- Visite de la délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA)



A la suite de la visite de la DMA à Toulouse, Tisséo est invité à présenter mon métro d'image en image aux Assises Nationales de l'Accessibilité à Paris les 13 et 14 juin 2018.

- Journées nationales du management de la mobilité

Parmi les ateliers proposés lors des journées nationales du management de la mobilité à Toulouse les 4 et 5 juillet 2019, un parcours de découverte des visuels des stations de métro.



- Rencontres Villes et Handicap

Du 13 au 20 novembre 2018, des ateliers de présentation du dispositif mon métro d'image en image et de manipulation des outils d'aide à l'utilisation des visuels a réuni des personnes en situation de handicap, des moniteurs en locomotion, des accompagnants et des volontaires du service civiques Unis-Cité



Les ateliers ont regroupé tant des personnes appartenant à des organismes ou des institutions que des familles ou des personnes venues à titre individuel.

- Test de guidage par balises sonores

Un test grandeur nature a été réalisé dans une station de métro en partenariat avec AudioSpot, entreprise spécialisée dans le balisage de parcours, et Haudacity, association membre de la Commission d'Accessibilité du Réseau Urbain Tisséo, mettant en évidence les limites actuelles de cette technologie et l'intérêt à poursuivre les développements.



Etat d'avancement des mesures SDAP fin 2018

Mise en accessibilité des arrêts de bus prioritaires

Rappel des engagements SDAP 2015

	ITA	2016	2017	2018	Total
Programmation SDAP 2015	56	429	184	365	1034

Etat d'avancement fin 2018

	Programmation	Réalisation		
Année	*	Arrêts SDAP mis en accessibilité	Arrêts traités Hors SDAP	Arrêts mis en accessibilité
2016	402	224	150	374
2017	177	175	157	332
2018	209**	145	38	183
Total	788	544	345	889

*Arrêts programmés au SDAP en excluant ITA et arrêts non desservis

** Programmation revue suite au dépôt du dossier de prorogation.

Source DGAPI SMTTC

Les travaux réalisés en 2018 représentent un coût de 2,3 millions €.

Evolution de la programmation 2018

La programmation prévue lors du lancement du SDAP a été modifiée pour tenir compte du planning de réalisation des projets structurants tels que Linéo, projets urbains, évolution de TAD en lignes régulières...

- Arrêts initialement programmés en 2018 : 365
- Arrêts à réaliser suite aux reports des années précédentes avec prise en compte des évolutions de lignes et des arrêts ITA rendus accessibles (4) : 348
- Arrêts TAD appelés à être supprimés dans le cadre de l'évolution des services TAD : 30
- Arrêts reportés au-delà de 2018 (cf ci-dessous) : 318
- Programmation 2018 révisée en fonction des plannings projets et travaux (cf ci-dessous): 209 arrêts

Arrêts restant à réaliser

SDAP (1034) – ITA (51) – Evolution réseau (91) – Arrêts réalisés (544) - TAD en ligne régulière (30)*
= 318 arrêts restant à réaliser

* sur 100 arrêts TAD inscrits au SDAP et du fait de l'évolution de desserte avec les créations de lignes régulières, 70 arrêts TAD resteront à mettre en accessibilité

Afin de garantir la cohérence des projets ainsi que la bonne gestion de la dépense publique, la mise en accessibilité des arrêts inclus dans chaque projet suit le calendrier inhérent au projet.

	Nombre d'arrêts
Arrêts inclus dans un projet	187
Arrêts hors projets	131
Total	318

Ecarts engagements / réalisation des travaux

Motifs des écarts entre engagement, programmation et réalisation :

- Evolution du réseau
 - déplacement, suppression d'arrêts
 - mise en exploitation d'une 6^{ème} ligne Linéo (L9)
- Projets de restructuration du réseau
 - préparation de 3 nouvelles Linéo (+une extension) pour mise en service en 2019 (L3, L4,L5, extension L1) et d'une 10^{ème} en 2020 (L10)
 - projets urbains
 - étude de l'offre TAD
- Mise en cohérence avec les programmes de travaux de voirie des EPCI

En 2018, les évolutions de réseau Tisséo et les opportunités liées aux travaux des EPCI ont généré la mise en accessibilité de 38 arrêts non intégrés à la programmation 2015 du SDAP.

Impossibilité Technique Avérée de mise en accessibilité

Rappel des critères de classement en ITA

Décret 2014-1323 - Art D1112-15

La mise en accessibilité aux personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite, d'un point d'arrêt routier est considérée comme techniquement impossible notamment :

- lorsque la **voirie** qui supporte le point d'arrêt présente une **pente supérieure à 5 %**
- ou que **l'emprise de ce point d'arrêt est trop étroite** pour permettre le respect de la distance minimale de 1,50 m prévue pour le retournement de la personne en fauteuil roulant sur le point d'arrêt une fois la rampe déployée,
- et **qu'aucune autre solution technique, tel le déplacement du point d'arrêt**, ne permettrait sa mise en accessibilité sans nuire à la sécurité des usagers.

Etat des arrêts classés en ITA fin 2018

Lors du dépôt du SDAP Ad'AP en préfecture, une demande de dérogation à la mise en accessibilité portait sur 56 arrêts de bus.

Tisséo Collectivité souhaite tout mettre en œuvre pour limiter au maximum le nombre d'arrêts en ITA et recherche systématiquement des solutions.

En 2016, pour 2 arrêts classés en ITA, une solution avait pu être trouvée pour les rendre accessibles.

En 2018, il a été trouvé une solution pour 6 arrêts classés en ITA.

Impossibilité Technique Avérée de mise en accessibilité				
	Nombre d'arrêts concernés			Total
	ITA déclarées	ITA levées	Arrêts en ITA supprimés	ITA restants
SDAP 2015	56			56
Actualisation SDAP 2016		-2		54
Actualisation SDAP 2017				
Actualisation SDAP 2018	6	- 6	- 3	51

Les causes de classement en ITA paraissent dans le tableau de suivi fourni en annexe numérique.

Source DGAPI SMTC

Bilan des mises en accessibilité de l'ensemble des arrêts de bus de 2016 à 2018

Arrêts rendus accessibles de 2016 à 2018			
Origine des travaux	SDAP	Les Plus	Bilan
Nombre d'arrêts prévus	978	0	978
Nombre d'arrêts réalisés	544	345	889
Nombre d'arrêts supprimés	91		91
Ecart réalisé / prévu	- 343	+ 345	+ 2

Source DGAPI SMTC

L'évolution de l'accessibilité du réseau bus en synthèse

Fin 2018

- 61 % du programme SDAP 2016 - 2018 réalisé
- en parallèle, 345 nouveaux arrêts accessibles hors SDAP

- le taux d'arrêts de bus accessibles progresse de 59 % (janvier 2015) à 75 % (janvier 2019)

Service de substitution

Rappel des engagements SDAP 2015

Le lien : un service de substitution utilisable en cas d'arrêt non accessible

Le service « Le Lien » est :

- un service gratuit pour les personnes à mobilité réduite,
- à la demande,
- sans accompagnement au domicile,
- d'adresse (trottoir de la voie publique) à l'arrêt du réseau lourd et accessible le plus proche,
- en complément du réseau Tisséo accessible.

Ce service est indépendant du service Mobibus spécialisé, de porte à porte et d'adresse à adresse (réservé aux personnes présentant un handicap ne leur permettant pas d'utiliser le réseau urbain de transports en commun).

Déclenchements du service Le lien en 2018

Le service de substitution				
	Nombre de déclenchements		Nombre d'annulations	
Année	Transports demandés	Transports réalisés	Transports annulés par client	Transports refusés
2016	738	445	291	2
2017	138	51	86	1
2018	333	232	98	3

Source DM SMTc

Suivi du service le Lien

Coûts engagés en 2016, 2017 et 2018

2016 -> 11 000 €

2017 -> 1 250 €

2018 -> 5 765 €

Le service de substitution au réseau de transport en commun pallie l'inaccessibilité des points d'arrêt prioritaires de transport en ITA pour assurer la continuité de la chaîne de déplacement accessible du réseau de transport, conformément à la réglementation en vigueur. Ce service de substitution est mis en œuvre dans des conditions analogues au service qu'il remplace (tarif, amplitude horaire, accès...). Le nouveau contrat de la Délégation de Service Public, dont la mise en œuvre débutera en

juillet 2019, stipule formellement la référence à l'article L.1112-4 du code des transports.
A ce jour, ce service est proposé pour l'ensemble des points d'arrêt non accessibles du réseau bus.

Formation

Rappel des engagements SDAP 2015 / état d'avancement 2018

Formation du personnel Tisséo EPIC 2016 à 2018

Formation « Accessibilité des personnes handicapées »

Année	Nombre de personnes		Nombre d'heures		Frais pédagogiques	
	Engagement SDAP	Réalisé	Engagement SDAP	Réalisé	Engagement SDAP	Réalisé
2016	39	109	156	432	2 900 €	3430 €
2017	39	90	156	360	2 900 €	3430 €
2018	39	91	156	364	2 900 €	2500 €
Total période	117	290	468	1156	8 700 €	9 360 €

Source DRH EPIC

Formation « Langue des signes française »

Année	Nombre de personnes		Nombre d'heures		Frais pédagogiques	
	Engagement SDAP	Réalisé	Engagement SDAP	Réalisé	Engagement SDAP	Réalisé
2016	6	7	84	98	2 500 €	2020 €
2017	6	6	84	77	2 500 €	2025 €
2018	6	7	84	98	2 500 €	2035 €
Total période	6 x 3 ans	6,7 x 3 ans	468	273	7 500 €	6080 €

Source DRH EPIC

Tisséo assure la formation aux différents handicaps au-delà de l'exigence de formation des seuls personnels en contact avec le client et au-delà des engagements du SDAP.

En outre, au-delà des formations programmées dans le cadre de la mise à niveau du personnel présent dans l'entreprise, les formations accessibilité sont incluses dans les modules de formation initiale du personnel en contact avec la clientèle intégrant l'entreprise.

Tisséo maintient des formations à la Langue des Signes Française pour le personnel du service commercial volontaire.

Information voyageurs et communication

Information

Actions	Année prévisionnelle	Réalisation	Estimation budgétaire	Budget réalisé
Documents d'information terrain et numériques	2016	En interne	5000	✓
Envoi d'informations aux associations de PMR	2016	En interne	500	✓
Site internet	2017	✓	20 000	20 000
Conception des visuels des stations de métro	2016	✓	4500	4 500
Production des visuels des stations de métro	2017	✓	100 000	120 000*
Production signalétique intermédiaire	2018	2019	50 000**	En cours
Utilisation du GSM dans le métro ***	2018	2017	-	✓
Campagnes de communication	2016	✓	15 000	13 200
	2017	✓	15 000	15 000
	2018	✓	15 000	15 000
Ecrans TFT ****	2016	✓	735 000	530 000
	2017	✓	505 000	475 000
	2018	✓	490 000	275 000
Ensemble des actions			1 905 000 Hors GSM	1 467 700 Hors GSM

* coût intégrant la production du jeu de cartes « mon métro d'image en image » et le développement de l'application « eô »

** évaluation 2018 (mesure non prévue en 2015)

*** hors budget SDAP

**** reprogrammation de l'équipement du parc (cf ci-dessous), environ 900 k€ prévus sur 2019 et 2020.

Toutes les actions prévues ont été réalisées à l'exception du bandeau à l'avant des rames de tram (ajout d'un pictogramme d'avion en direction de l'aéroport pour les personnes ne lisant pas). Cette action sera repensée lors de la mise en place de la liaison 3^{ème} ligne de métro – Aéroport.

La mise à disposition du GSM dans le métro, programmé en 2018, a été réalisée en 2017. La 4G permet d'utiliser notamment l'application eô, lancée en novembre 2017, pour les personnes déficientes cognitives.

L'évolution du bandeau à l'avant des rames de tram (ajout d'un pictogramme d'avion en direction de l'aéroport pour les personnes ne lisant pas) prévu en 2016 et retardé du fait de résultats non concluant d'une première étude de faisabilité n'a pas abouti en 2017.

L'équipement en écrans plats dans les bus reste quantitativement équivalent mais s'étalera sur deux années supplémentaires. Les écrans plats équipent tous les nouveaux bus mais le retrofit ne s'opère pas sur les bus déjà équipés de bandeaux d'affichage dynamique. L'équipement en écrans plats des stations de métro est en cours.

D'un point de vue général, des optimisations budgétaires ont été obtenues en réalisant des actions en interne.

Communication

Actions de communication réalisées en 2018

Cibles	Actions de communication prévues en 2018	Réalisé
Campagnes de communication externe	Ma ligne A en XXL : campagne générale + information spécifique et push concernant la ligne 145 Access dédiée aux PMR / UFR	Juin – Août 2018
	Campagne courtoisie dans l'utilisation des transports	Novembre 2018
Campagnes de valorisation	Participation au Festival Handifférence	Mai 2018
	Présentation du dispositif Mon métro d'image en image aux Assises nationales de l'accessibilité à Paris	Juin 2018
	Journées nationales du management de la mobilité, atelier mon métro d'image en image	Juillet 2018
	Rencontres Ville et Handicap	Novembre 2018
Communication interne	Visites du poste de commande et des ateliers métro de personnes sourdes et aphasiques	Juin 2018



Des informations plusieurs semaines avant l'arrêt de la ligne de métro et un accompagnement tout au long de l'interruption de service.



Des ateliers d'utilisation de plans simplifiés intégrant les visuels des stations de métro et du jeu de cartes permettant d'apprendre à construire une itinéraire sous un trajet en métro.

! - DG!

de la préfecture de la région Île-de-France
031-253100986-20190411-20190410-6-1D-
DE
Date de réception : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019

Bilan des actions 2016, 2017 et 2018 du SDAP

Bilan financier des actions SDAP

Mesures	Budget prévisionnel	Coût de réalisation	Coût réel / Montant prévisionnel
Mise en accessibilité des arrêts	20 000 k€	9 250 k€	46 %
Service de substitution	127 k€	1 8 k€	14 %
Formation	16,20 k€	15,44 k€	95 %
Information + Communication	1 905 k€	1467,7 k€	77 %

Conclusion

- pour la mise en accessibilité des arrêts, la différence entre budget prévisionnel et budget réalisé est liée à plusieurs facteurs :
 - le coût moyen de mise en accessibilité par arrêt se révèle inférieur aux estimations : 17k€ au lieu de 20 k€,
 - des arrêts n'ont pas été réalisés sur la période 2016-2018 et une demande de prorogation des délais de réalisation du SDAP a été faite, notamment pour les arrêts intégrés dans des projets aboutissant au-delà de 2018.
- pour les services de substitution :
 - la demande concernant le service Le Lien est très fluctuante mais reste bien en deçà des estimations initiales. Ce service est appelé à évoluer en fonction des dispositions réglementaires à venir.
- pour la formation,
 - réalisée au-delà des engagements pour la partie « accueil des personnes en situation de handicap »
 - intégration aux modules de formation initiale pour les nouveaux entrants
 - maintien des formations à la langue des Signes Française : sur ces formations, le coût de formation par personne a été optimisé sans réduction du service apporté.
- pour l'information et la communication :
 - l'ensemble des opérations prévues ont été réalisées
 - pour les écrans TFT :
 - la programmation a été établie sur 2 années supplémentaires 2019-2020
 - le budget global sera supérieur au budget prévu initialement

Une prorogation des délais d'exécution du SDAP

Une prorogation des délais d'exécution du SDAP demandée pour tenir compte du calendrier des projets structurants a été accordée par les services préfectoraux de la Haute-Garonne.

Arrêts restants à réaliser à l'issue de 2018

Total SDAP (1034) – ITA (51) – Evolution réseau (91) – Arrêts réalisés (544) - TAD en ligne régulière (30)* = **318 arrêts**

Une année supplémentaire à compter du 16 février 2019 est accordée pour poursuivre la mise en accessibilité du réseau (arrêté préfectoral du 5 février 2019).

Calendrier prévisionnel de mise en accessibilité des arrêts de bus

Programmation	Nombre d'arrêts	2019	2020	2021
Hors projets	131	101	30	
Linéo	50	15 <i>L4 / L5</i>	35 <i>L10</i>	
Restructuration réseau	44	17 <i>Muretain + Jeanne d'Arc</i>	6 <i>Muretain + terminus de ligne</i>	21 <i>corridor SO – L49</i>
Projets urbains	23		6 <i>Projets municipaux</i>	17 <i>CD50 et projets municipaux</i>
TAD	70*	35	20	15
Total	318	168	97	53

Les arrêts « hors projet » seront traités prioritairement en 2019. Les mises en accessibilité d'arrêts nécessitant des acquisitions foncières sont tributaires des délais de procédures et sont susceptibles d'être réalisées en 2020.

Le calendrier de certains projets s'étend au-delà de février 2020. Ces projets concernent 1/3 des arrêts restant à traiter.

Focus sur l'évolution du transport à la demande

Dans le cadre d'une large concertation avec les territoires concernés, l'évolution des services TAD en lignes régulières devrait entraîner la suppression de 30 arrêts. L'ensemble des arrêts des nouvelles lignes seront rendus accessibles dès la création des lignes.

Annexes numériques

Cartographie par EPCI

Tableau de suivi des points d'arrêts

Evolution de l'accessibilité par ligne

Etat d'avancement des mesures Ad'AP fin 2018

Rappel des engagements Ad'AP 2015

Prévisions financières et planning de mise en œuvre

Dans la continuité des actions engagées au Schéma Directeur d'Accessibilité, l'essentiel des actions de l'Ad'ap étaient prévues sur la première période 2016-2018. Seules deux actions seront mises en œuvre sur les deux périodes suivantes, à savoir le renouvellement des bornes d'appel d'urgence prévu dans le cadre de l'opération « doublement de la capacité de la ligne A », dont la mise en œuvre est programmée sur la 2^{ème} période (2019-2021), et l'amélioration de l'éclairage des 38 stations phasée sur les 2 dernières périodes (2019-2024).

Ad'AP	Périodes			
Actions	2016-2018	2019-2021	2022-2024	Total
Obstacles sur cheminements	36 k€			36 k€
Adaptation des portillons billettiques	455 k€			455 k€
Remplacement ascenseurs	1 153 k€			1 153 k€
Traitement escaliers fixes	500 k€			500 k€
Eclairage	300 k€	600 k€	850 k€	1 750 k€
Avertisseur lumineux en façade de quai	36 k€			36 k€
Visuels de reconnaissance des stations	100 k€			100 k€
Signalisation des parois vitrées, bornes et poteaux	38 k€			
Bornes d'Appel d'Urgence (BAU)		1 080 k€		1 080 k€
Parkings (P+R)		900 k€		900 k€
Total	2 618 k€	2 580 k€	850 k€	6 010 k€

ERP métro : les stations

Création de modules cible abaissée sur portillon PMR

L'opération a été terminée en 2016

Prévu 2016	Engagé 2016	Réalisé 2016
450 000 €HT	450 000 €HT	450 000 €HT



Les escaliers fixes lignes A et B

L'opération de mise en conformité a été terminée en 2017 :

- Bandes d'éveil à la vigilance en haut de marches
- Nez de marche et premières contremarches contrastés

Bilan financier de l'opération :

Prévu 2016-2018	Engagé 2016-2018	Réalisé 2016-2018
500 000 €HT	780 345 €HT	780 345 €HT



Le renouvellement du parc d'ascenseurs

Ascenseurs	mis aux normes	restant à traiter fin 2018	% de réalisation
Ligne A	23	15	62%
Prolongement LA	16	0	100 %
Ligne B	62	23	85 %

Les travaux de mise aux normes des 73 ascenseurs de la ligne B du métro, dont l'achèvement était prévu pour fin 2018, ont enregistré un retard d'exécution de quelques mois du fait d'une nouvelle consultation rendue nécessaire suite à une défaillance de l'attributaire du marché initial.

Les opérations de mise en conformité des ascenseurs concernent :

En zone palière

- le contraste de la boîte à bouton palière sur l'encadrement inox
- un bouton d'appel avec collerette lumineuse
- l'indicateur de position cabine

En zone cabine :

- le dispositif de téléalarme avec boucle magnétique
- le contraste de la boîte à bouton cabine sur habillage inox cabine
- la mise en place de miroir de recul
- la boîte à bouton cabine :
 - bouton XL,
 - collerette verte et jaune pour la téléalarme,
 - étiquettes de nom d'étage avec braille,
 - indicateur position d'étage.
- La rénovation de l'éclairage : mise en place de spots en plafond

Des boutons de commande de grande taille dotés de symboles en relief préconisés par les associations, et un positionnement optimisé avec elles en atelier.

SDAP Ad'AP - Bilan fin 2018 – Accessibilité - DGS - SMTTC



Accus
031-2
DE
Coierette protection alarme
Date de télétransmission : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019

Etat financier de l'opération :

Prolongement ligne A et Parking silos *

Prévu 2016-2018	Engagé 2016-2018	Réalisé 2016-2018
25 000 €HT	25 000 €HT	25 000 €HT

*opération Repat 2 débutée en 2015: 313 265 €

Ligne B ascenseurs ** + Interphones paliers bas

Prévu 2016-2018	Engagé 2016-2018	Réalisé 2016-2018
1 153 000 €HT	941 162 €HT	799 988 €HT

** Opération Repat 3

Ligne A taux de réalisation fin 2018 : restent à traiter 15 ascenseurs***

Prévu 2019-2021	Engagé	Réalisé
2 630 000 €HT		

*** Opération Repat 4 : complète l'opération Repat 1 débutée en 2012 (2 579 222 €)

L'éclairage de stations

Estimations par maîtrise d'ouvrage	Prévision SDAP 2015	Engagé	Réalisé
Phase 1 : 2016-2018 Stations témoins + quais Ligne A	600 000 €	569 848 €	255 487 €
Phase 2 : 2019-2021 Stations Ligne A sauf quais	300 000 €	-	-
Phase 3 : 2022-2024 Stations Ligne B	850 000 €	-	-
TOTAL	1750 000 €	569 848 €	255 487 €

La première phase du projet de réfection de l'éclairage des stations, consacrée à l'établissement d'un diagnostic et de préconisations de mesures à appliquer sur des stations témoins a été réalisée.

La deuxième phase s'attachera au déploiement des solutions retenues avec un lissage de la mise en œuvre prévue jusqu'en 2024.

Le marché pour la première phase de travaux est en cours.

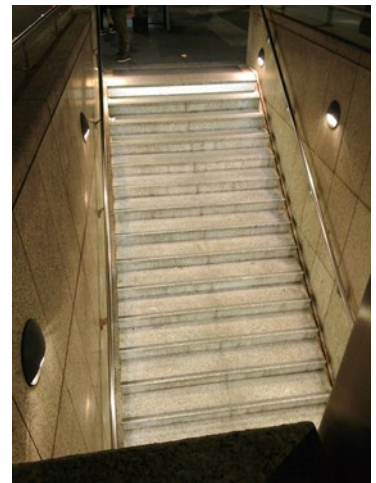
Les travaux sur les stations témoins ont débuté en 2018. A l'issue des travaux, des ateliers avec les personnes en situation de handicap seront organisés pour évaluer l'adaptation du niveau d'éclairage. Un bureau de contrôle sera alors mandaté pour valider :

- la conformité des niveaux d'éclairage
- les dispositifs d'éclairage retenus pour chaque type de stations testées.

Outre la mise aux normes d'accessibilité et l'optimisation de la gestion patrimoniale, ce projet vise la rationalisation de la consommation énergétique.

Fin 2018, les travaux d'amélioration de l'éclairage des stations sont entamés. Les stations témoins sont traitées dans l'ordre suivant: Compans Caffarelli, Carmes, Argoulets, Capitole, Arènes, Rangueil. Les éclairages de quais de 10 stations sur 18 ont été remplacés.

Par ailleurs, en lien avec l'évolution des règles concernant l'éclairage des ERP, Tisséo s'attachera à mieux éclairer les cheminements et en particulier, les escaliers fixes et l'emmarchement des escaliers mécaniques. Un essai est en cours sur la station Compans Caffarelli : des leds ont été fixés dans les rampes d'escalier extérieur pour éclairer les volées de marches.



Les visuels de reconnaissance des stations de métro

- Rappel 1^{ère} phase
Novembre 2017 : inauguration de « mon métro d'image en image »
 - L'ensemble de quais et des totems en surface de stations de métro des lignes A et B sont équipés de visuels. La pose de visuels pour les cas particuliers (stations sans totem) est planifiée en 2018.
 - Des outils d'aide à l'utilisation de visuels conçus en partenariat avec le lycée des Arènes
 - L'application « eô » d'aide au déplacement pour les personnes déficientes cognitives et mettant à disposition les visuels de stations de métro mis à disposition sur les et Android gratuitement en novembre 2017
 - Un jeu de cartes d'aide à l'apprentissage des visuels des stations est conçu. Il sera mis à disposition au premier semestre 2018.

- Deuxième phase : lancée en 2018 pour une réalisation en 2019
 - 2018 a été consacrée à l'étude d'une signalétique directionnelle à l'intérieur des stations de métro. Après validation d'un test en station avec les associations de personnes handicapées en février 2019, la mise en œuvre de la panneautique est programmée sur 2019.
 - Dans le cadre du doublement de la capacité de la ligne A, l'ajout de visuels est en cours.
 - Un travail en partenariat avec la ville de Toulouse et la métropole vise à intégrer les visuels dans la signalétique directionnelle piétonne de la ville.

Etat financier de l'opération :

	Prévisionnel	Réalisé
Phase 1 : signalétique de repérage + outils d'aide à l'utilisation des visuels	100 000 €HT	120 000 €HT
Phase 2 : signalétique directionnelle	50 000 €HT	En cours
TOTAL	150 000 €HT	120 000 €HT

ERP métro : les commerces

ERP 5 ^{ème} catégorie	Accessibles	% d'ERP 5 ^{ème} catégorie accessibles	Travaux prévus en 2019
10 Commerces *	9	90 %	1
8 Agences Tisséo	8	100 %	0
1 Salles d'attente **	1	100 %	0

* : 2 commerces fermés sur les 12 existants en septembre 2015

** : 10 salles d'attente fermées sur les 11 existantes en septembre 2015
seule la salle d'attente de Basso Cambo est en fonctionnement à ce jour

Sur un commerce, la banque d'accueil n'est pas dotée d'un vide au-dessous du guichet pour permettre à une personne en fauteuil roulant de s'approcher. La pose d'une tablette rabattable a été demandée au commerçant.

Programmation Ad'AP au-delà de la première période

Les opérations prévues à l'AdAP pour la période 2016-2018 ont été menées selon le calendrier prévu, à l'exception de la mise aux normes des ascenseurs ligne B, impactée par la défaillance d'un prestataire qui a nécessité de relancer un marché public.

D'autre part, suite à des retours de représentants d'associations de personnes en fauteuil roulant, le déport de boutons d'appel de quelques ascenseurs demandé pour faciliter leur accès à tous est bien avancé.

Par ailleurs, les opérations portant sur la suppression des obstacles sur cheminement dans les stations de métro et sur les gares d'échange continuent d'être menées en interne.

Les opérations des périodes au-delà de 2018, à savoir l'éclairage des stations et l'aménagement des parkings P+R, sont lancées selon le calendrier prévisionnel et menées en concertation avec les associations de personnes en situation de handicap.